



Portail servitudes

Par luna

Bonjour

Nous sommes trois voisins concernés par un même terrain. La personne propriétaire du terrain. Une autre personne qui revendique un droit de brouette sur ce terrain (peut être...) et moi qui possède un droit de passage mentionné dans mon titre de propriété et droit de passer une voiture (par jugement)

Je souhaite avancer mon portail pour rentrer plus facilement mon véhicule dans mon garage. Un géomètre doit passer. Le propriétaire du terrain ne devrait pas faire de difficultés

Par AGeorges

Bonsoir Luna,

C'est sympa de nous raconter vos histoires de terrain, de passage et de voiture.

Si on peut faire quelque chose pour vous, n'hésitez pas à poser une question suffisamment précise.

Merci.

Par isernon

bonjour,

le propriétaire du fonds servant conserve ses prérogatives de propriétaire, si vous voulez implanter un portail, vous ne pouvez le faire que sur votre terrain.

un droit de passage, y compris pour une brouette ne peut s'établir que par un titre.

salutations

Par luna

Merci.

J'ai tapé mon texte trois fois de suite puis j'ai abandonné car il était systématiquement tronqué?il est parti comme ça sans que cela soit volontaire. Dsl pour le dérangement. Cordialement.

Par AGeorges

Luna,

Il n'y a pas de mal.

Vous pouvez compléter après.

Un texte tronqué, c'est très surprenant !

Si vous le tapez dans le cadre 'message', et pas dans la zone titre, cela devrait fonctionner sans problème.

Il y a largement de la place.